

Quel minerval dans les universités et hautes écoles de la Communauté française?

Exposé du 26 septembre 03

V. Vandenberghe*

Notre thèse

En fait de minerval dans l'enseignement supérieur, universitaire et non-universitaire nous pensons qu'il devrait être diminué et fixé à un niveau oscillant entre 0 et -2000 €. Dans le même temps nous pensons qu'il serait judicieux, particulièrement en Communauté française de faire contribuer les individus à travers un système de prêts-étudiants :

- dont le montant varierait entre 4000 et 6000 € ;
- intervenant à partir de la 2^{ème} année d'études ;
- dont le remboursement (pour le diplômé qui réside en Wallonie ou à Bruxelles) serait conditionnel au fait d'avoir un revenu supérieur à celui d'un diplômé de l'enseignement secondaire ;
- mis en oeuvre et supervisé par les pouvoirs publics ou un consortium d'institutions d'enseignement supérieur, sans intervention donc du secteur bancaire privé ;

Mais pourquoi vouloir instaurer un tel système de prêt-étudiant? Pourquoi ne pas en rester au système actuel ?

Le modèle actuel reste à nos yeux le meilleur sur papier, en théorie... Les étudiants profitent d'une relative gratuité d'accès ; les pouvoirs publics leur prêtent implicitement les montants correspondant au coût réel de leurs études. Mais les étudiants devenus diplômés remboursent les montants avancés implicitement. Car ils paient significativement plus d'impôts que les personnes qui n'ont pas fréquenté l'enseignement supérieur. Ils obtiennent plus facilement un emploi, l'exercent pendant plus d'années et ce à des niveaux de rémunération plus élevés ; le tout expliquant donc plus de rentrées fiscales et parafiscales.

Malheureusement, ce système de quasi-gratuité de l'enseignement supérieur – que nous qualifions volontiers de *prêt implicite* -- fait face à de sérieuses difficultés.

Difficultés ?

A l'évidence les enveloppes budgétaires stagnent depuis un certain nombre d'années. La dépense par étudiant a diminué ;

En fait les pouvoirs publics peinent à assurer leur fonction de prêteurs implicites. Non par changement des préférences politiques. Sans doute plutôt en raison de la concurrence exercée

* Département des sciences économiques, IRES & GIRSEF. Université Catholique de Louvain. E.mail: vandenberghe@ires.ucl.ac.be.

par les dépenses de santé et de pensions ; lesquelles étaient encore inférieures à 10% du PNB il y a une quinzaine d'années, mais ont entre temps dépassé le seuil des 20%; le tout dans un contexte où la pression fiscale globale n'a pas augmenté.

Et si les pouvoirs publics parviennent malgré tout à dépenser plus pour l'enseignement, on observe en règle générale que c'est au bénéfice de l'enseignement de base (primaire et secondaire).

Mais à cette défaillance croissante de l'état « prêteur implicite » vient s'ajouter la difficulté croissante à faire contribuer ses anciens étudiants, une fois devenus contribuables. Il est de moins en moins acquis que les étudiants fréquentant nos universités et hautes écoles séjournent pour l'essentiel de leur vie active -- et donc paient des impôts -- dans l'ensemble Wallonie- Bruxelles. Les configurations synonymes de non-remboursement du prêt implicite sont multiples. Nous n'en citerons que deux.

La première celle *des étudiants domiciliés à l'étranger* qui viennent (en relativement grand nombre) étudier chez nous et qui s'en retournent chez eux au terme de leurs études.

S'ajoute une deuxième catégorie: celle *des francophones de la périphérie flamande de Bruxelles* qui étudient dans des établissements francophones. Pourquoi? Les moyens de la Communauté française sont fonction du niveau relatif de la démographie des élèves de 6 à 17 pour autant qu'ils résident en Wallonie et à Bruxelles. Chose moins connue, à partir de 2007, ces moyens seront également - pour une part qui ira croissant -- fonction du rendement de l'IPP en Wallonie et à Bruxelles. Les étudiants domiciliés en Flandre, via la référence à la démographie et à la localisation régionale de l'IPP, contribuent à gonfler la dotation de la Communauté... flamande.

Que faire ?

Dans un univers de mobilité accrue des individus un scénario idéal serait l'instauration d'un financement public à l'échelle de l'UE...

Mais imaginons un instant qu'une telle alternative ne voie pas le jour...

Il s'agirait alors d'étudier l'opportunité de transformer le système du *prêt implicite* en système de *prêt explicite*.

Un tel système de prêts ne pourrait être laissé entièrement aux mains du secteur privé...

Le remboursement du prêt interviendrait au terme des études, telle une mensualité, pour autant que le revenu soit supérieur à celui d'un diplômé du secondaire ;

Le système devrait tenir compte du risque de non-réussite fort élevé en début d'études, par exemple en n'intervenant qu'à partir de la 2^{ème} année ;

Et s'agissant d'éviter une double contribution (via l'IPP et via le prêt) pour les diplômés domiciliés à Bruxelles et en Wallonie, il est sans doute possible de recourir aux soustractions régionales...dont nous héritons dans le cadre d'une autonomie fiscale que nous n'avons pas vraiment voulue. Les montants consacrés au remboursement d'un prêt pour études accomplies chez nous seraient synonymes de crédits d'impôts.

Quelques chiffres utiles

- Mensualité pour un prêt total de 20.000 € courant pendant 10ans : environ 200€/mois (taux 3,3%)
- Etudiants ne remboursant pas leur prêt implicite

Etudiants de 1^o génération 2002-2003
selon le lieu de domicile. Toutes
universités CFWB confondues

	Etudiants	% étudiants
Etranger	444	4,31%
Flandre	709	6,88%
Wallonie	7221	70,10%
Bruxelles	1927	18,71%
Total	10301	

- Prime salariale des étudiants du supérieur (prime salariale nette, avec prise en compte du différentiel de taux d'emploi et des revenus de remplacement ; source PSBH 2000) ; moyenne par an entre 25 et 65 ans.

3 794,92€ sup. court

7 800,94€ sup. long